



Annuler un contrat de construction

Par **marie**, le **01/06/2010 à 12:28**

Bonjour, j'ai signé début 2008 avec une société de constructeur de maison bois de finlande, à ce jour toujours pas de maison, y'a meme pas de date de livraison noté sur le contrat et rien est indiqué sur ce contrat flou, c'est toujours de façon oral qu'on me dit qu'on va me livrer telle date... la société M fait appel à une usine pour nous fournir la maison, cette usine à coulée. j'ai payé un acompte de 26 000€ et j'ai rien j'ai des plans qui étaient à l'origine au nom d'un autre.... je sais aussi que la société M à changé de nom, je ne sais s'il est à coulé, fermée... mais elle ne s'appelle plus pareil c'est la société N, enfin bref ses bureaux en france on fermés et on a meme pas d'adresse pour envoyer les recommandés!!! bref j'aimerais savoir si je suis dans mon droit d'annuler un contrat avec la société M si celle ci n'existe plus ou a changé de nom et comment en être sûr étant donné que c'est pas en france mais en finlande?? merci de votre aide, cdt.